Nations Unies

S/PV.7978



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7978e séance

Mardi 20 juin 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	Bolivie (État plurinational de)
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Burundi

17-17648 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux opérations politiques, et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

M. Lauber participe à la présente séance par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Zerihoun.

M. Zerihoun (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Burundi, ainsi que sur les efforts déployés par l'ONU et ses partenaires pour contribuer à régler la crise dans le pays.

Les membres du Conseil de sécurité le savent, le 5 mai, le Secrétaire général a nommé Envoyé spécial l'ancien Président du Faso, M. Michel Kafando, qu'il a chargé de diriger et coordonner les efforts politiques de l'ONU concernant le Burundi, et d'apporter une assistance à la médiation et la facilitation assurées par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). M. Kafando est venu à New York du 30 mai au 7 juin pour participer à des réunions d'information, des prises de contact et des consultations avec les États Membres et le Secrétariat. Il se rendra prochainement dans la région pour rencontrer les parties prenantes burundaises, le médiateur et le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, les responsables de l'Union africaine et les autres acteurs concernés. Cette mobilisation dans la région nous permettra de mieux comprendre où en est le processus politique, comment les responsables régionaux évaluent la situation et quelle est la voie à suivre.

Depuis la dernière séance d'information du Conseil de sécurité consacrée à la question, le 9 mars (voir S/PV.7895), la situation au Burundi est restée instable. En ce qui concerne le processus politique, après quelques retards, un sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CAE a eu lieu le 20 mai à Dar es-Salaam; le Président ougandais, M. Museveni, y a été élu Président en exercice de la Communauté d'Afrique de l'Est, et le rapport d'étape et les recommandations présentés par le facilitateur de la CAE, l'ancien Président Mkapa, y ont été approuvés. Dans ledit rapport, M. Mkapa a mis en relief neuf points visant, selon ses termes, à purifier l'environnement politique pollué, afin de permettre de préparer efficacement les élections de 2020 – points parmi lesquels figurent les mesures de confiance, l'ouverture et l'espace de dialogue politique, le retour des réfugiés et des dirigeants politiques en exil, et le respect de la Constitution et de l'Accord d'Arusha.

M. Mkapa s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès du dialogue, auquel il a appelé toutes les parties à participer de bonne foi et sans conditions préalables. Il s'est également déclaré inquiet que le Gouvernement ait demandé que le processus de dialogue dirigé par la CAE soit ramené au Burundi. M. Mkapa a exhorté les dirigeants de la région à appuyer sa facilitation de tout leur poids, notamment en accordant au processus le financement nécessaire. La prochaine série de consultations est prévue à Arusha début juillet. Le groupe de travail conjoint CAE-Nations Unies-Union africaine continue de se réunir régulièrement à Arusha, avec la participation d'une équipe du Bureau de l'Envoyé spécial au Burundi, pour soutenir les efforts du Facilitateur.

La situation sécuritaire au Burundi demeure fragile. Ces dernières semaines ont vu des attaques à la grenade dans la capitale et une campagne de répression et d'intimidation par les forces de sécurité et les groupes associés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, aussi bien que les organisations non gouvernementales spécialisées dans la défense des droits de l'homme, continuent de signaler des arrestations ciblées, des détentions arbitraires, des cas de torture et de maltraitance de membres et sympathisants de l'opposition réels ou soupçonnés, ainsi que des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées.

Un nombre croissant d'incitations à la haine et la violence a été signalé depuis avril, avec des témoignages et des enregistrements vidéo de rassemblements tenus par les Imbonerakure, le mouvement de jeunes relevant

du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), qui est au pouvoir. La diffusion d'une de ces vidéos sur les médias sociaux a poussé le CNDD-FDD à publier le 5 avril une déclaration qui en condamnait les paroles provocantes et attribuait la manifestation à des influences extérieures au parti. Le 18 avril, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié une énergique déclaration condamnant la rhétorique porteuse de haine et les incitations à la violence.

Le Gouvernement burundais n'a pas repris sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme après l'avoir suspendue à la mi-octobre 2016. Le Haut-Commissaire attend toujours une réponse du Gouvernement concernant des amendements à une proposition relative à un nouveau mémorandum d'accord. La Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme au Burundi, créée par le Conseil des droits de l'homme, a présenté son deuxième exposé le 15 juin. Les trois commissaires ont regretté le manque d'accès au pays et l'absence de coopération de la part du Gouvernement burundais. La Commission d'enquête a rassemblé plus de 470 témoignages sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises au Burundi depuis 2015. La Commission présentera son rapport final au Conseil des droits de l'homme en septembre prochain. Dans son rapport final, publié le 12 mai, la Commission nationale de dialogue interburundais (CNDI) a affirmé que la majorité des Burundais était favorable à une révision de la Constitution, à la suppression d'une limite des mandats présidentiels et à la modification d'autres dispositions de l'Accord d'Arusha. Par la suite, le Président Nkurunziza a nommé une commission chargée de réviser la Constitution, qui reste à créer, dotée d'un mandat de six mois pour soumettre des propositions d'amendements à la Constitution. Les partis d'opposition, notamment le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit, ont dénoncé le rapport de la CNDI et la création de la commission chargée de réviser la Constitution. Les dirigeants de la société civile en exil ont également condamné l'initiative, qu'ils jugent de nature à susciter des désordres.

Il est fort préoccupant que ces faits nouveaux se situent dans le contexte de vastes restrictions aux libertés civiles et à la liberté politique. Mettre en œuvre dans le climat actuel les modifications proposées conduira probablement à une escalade de la crise.

Depuis le précédent exposé du Secrétariat, les situations socioéconomique et humanitaire se sont aussi détériorées. Trois millions de personnes au Burundi ont besoin d'aide humanitaire. Près de 2,6 millions d'autres souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë, et plus de 700 000 ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Les déplacements de masse se poursuivent du fait des risques naturels, de l'insécurité alimentaire et de facteurs sociopolitiques. Environ 209 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Le nombre de réfugiés burundais dans les pays voisins dépasse 400 000. Les agents humanitaires ont amplifié leur intervention, mais sont encore loin de la capacité requise pour répondre aux besoins de manière à sauver des vies. Le Gouvernement a assoupli certaines restrictions à l'accès humanitaire. Les organismes humanitaires ont lancé un appel à verser 73,7 millions de dollars pour venir en aide à un tiers des quelque trois millions de personnes dans le besoin. La réponse à cet appel couvre actuellement environ seulement 35 % de ce montant, alors que les organismes humanitaire ont un urgent besoin d'un appui financier additionnel.

Le Fonds monétaire international prévoit pour 2017 un taux de croissance de 0 % et un taux d'inflation supérieur à 12 %. De graves pénuries de combustible et d'électricité perturbent les entreprises et les activités sociales et font monter les prix. Les coupures de courant, qui durent plusieurs jours, auraient causé dans certains secteurs une aggravation de la criminalité.

Le Secrétariat reste pleinement déterminé à aider la population du Burundi et à appuyer le processus de dialogue dirigé par la CAE. Les acteurs régionaux et les partenaires internationaux doivent faire jouer toute leur influence en faveur du dialogue dirigé par la CAE et continuer d'insister pour que soient mises en œuvre les mesures de confiance de nature à créer les conditions propices à la tenue d'un dialogue politique crédible et ouvert à tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Zerihoun de son exposé devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion de m'adresser au Conseil dans la perspective du Président de la configuration Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Comme à l'ordinaire, ma déclaration a fait l'objet de consultations avec les

membres de la configuration, notamment le pays concerné, le Burundi, qui l'ont approuvée.

Je voudrais commencer en me félicitant des deux nominations que vient de mentionner le Sous-Secrétaire général : celles de M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, et de M. Garry Conille, Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi. Nous prenons acte aussi de leur rapide accréditation par le Gouvernement burundais. Nous nous félicitons également de la visite de M. Kafando au Burundi, prévue pour la fin du mois, afin de prendre un premier contact avec les autorités nationales à Bujumbura. Je me réjouis à l'avance de la coopération entre M. Kafando, M. Conille et la configuration.

L'un des principaux événements durant la période écoulée depuis le précédent exposé fait au Conseil sur le Burundi (voir S/PV.7895) a été, comme le Sous-Secrétaire général vient de le rappeler, le Sommet des chefs d'État des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), tenu le 20 mai à Dar-es-Salaam. Ce Sommet a démontré une fois de plus l'importance de l'engagement régional. M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, assume actuellement la présidence de la CAE et a réaffirmé son attachement personnel à la médiation conduite au Burundi par la CAE. Il a aussi appelé à une reprise de la coopération socioéconomique avec le Burundi.

En outre, le Sommet a fourni des éclaircissements sur l'orientation du processus de médiation. M. Benjamin Mkapa, Facilitateur de la CAE et ancien Président de la Tanzanie, a présenté une proposition sur la manière d'aller de l'avant, esquissant une série de mesures qui permettront de dépasser la situation actuelle et de créer les conditions préalables nécessaires à la tenue d'élections pacifiques et démocratiques en 2020. Les chefs d'État de la CAE ont accueilli favorablement cette proposition et je reçois des réactions positives analogues de la part des principaux partenaires socioéconomiques du Burundi.

Le dialogue politique, la sécurité et les droits de l'homme, aussi bien que le développement socioéconomique, sont étroitement liés, et il est essentiel que des progrès se matérialisent dans les trois domaines. Dans le domaine politique, le plan tracé par le Président Mkapa et entériné le 20 mai par le Sommet de la CAE offre une voie bien claire de progrès. Le dialogue interburundais, dirigé par la Commission nationale de dialogue interburundais (CNDI), ainsi que les récentes initiatives du Médiateur, devraient progresser en synchronisation avec le processus dirigé par la CAE. Une présence internationale accrue peut contribuer sensiblement aux améliorations dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité. Si le Gouvernement burundais a fait savoir qu'il était prêt à accepter que la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) se poursuive au Burundi, les modalités de la coopération entre le Gouvernement et le HCDH restent à fixer d'un commun accord. J'espère en outre que le reste des 200 militaires et observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine (UA) pourra être bientôt déployé au Burundi, en complément des observateurs déjà présents dans le pays. Le suivi et l'établissement de rapports par les deux institutions, en coopération avec le gouvernement hôte, peuvent contribuer à une meilleure stabilisation de la situation.

Outre ces deux domaines, nous ne devons pas négliger la situation socioéconomique et humanitaire. Ces derniers mois, la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix s'est concentrée en particulier sur le développement socioéconomique, qui était un aspect clef des consultations que j'ai eues au Burundi et en Tanzanie du 27 au 31 mars. Un rapport écrit sur le résultat de la visite a été soumis à la Commission de consolidation de la paix et au Conseil de sécurité en avril. Au cours de la visite, j'ai coorganisé une réunion sur la situation socioéconomique à Bujumbura avec S. E. M. Alain Aimé Nyamitwe, Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, et M. Bo Viktor Nylund, alors Coordonnateur résident intérimaire des Nations Unies.

D'une part, ce déjeuner de travail a permis un échange ouvert de vues sur les défis socioéconomiques et humanitaires actuels et sur les interventions nationale et internationale en cours dans les trois secteurs prioritaires – sécurité alimentaire, santé et éducation – qui ont été identifiés durant les consultations socioéconomiques à Genève en novembre 2016. D'autre part, la réunion a été une occasion pour le Gouvernement et ses partenaires des Nations Unies de réfléchir ensemble sur les modalités de coopération.

À la fin de la réunion, je me suis entendu avec le Ministre des relations extérieures et le Coordonnateur résident par intérim pour poursuivre le dialogue socioéconomique sous le format d'un séminaire conjoint que le Gouvernement et ses principaux partenaires internationaux doivent organiser à Bujumbura en juillet.

Le 21 avril, je me suis rendu à Washington, où j'ai rencontré le Ministre burundais des finances, du budget

et de la privatisation, ainsi que des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ils m'ont fait le point sur la situation socioéconomique actuelle et ont bien accueilli l'idée d'organiser un séminaire entre le Gouvernement et les partenaires multilatéraux clefs à Bujumbura.

La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a commencé maintenant à préparer le séminaire socioéconomique, dont la tenue a été fixée provisoirement au 11 juillet. Le séminaire permettra au Gouvernement et à ses partenaires internationaux de partager les données socioéconomiques actualisées, d'échanger les informations sur l'aide humanitaire et socioéconomique en cours et de discuter des modalités de coopération. Nous espérons que les participants conviendront de mesures concrètes à prendre pour rendre la coopération plus efficiente et surmonter les obstacles existants.

Je suis heureux que les principaux partenaires bilatéraux du Burundi, le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui est le Président Mkapa, et les représentants des États membres de la CAE trouvent utile de poursuivre le dialogue. Bien entendu, comme je viens de le dire, le dialogue ne peut pas se tenir dans le vide. Le dialogue politique à Arusha et les discussions socioéconomiques sont complémentaires. Le volet socioéconomique peut éclairer le processus d'Arusha, et vice versa.

La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix reste une plateforme où les acteurs des trois domaines – dialogue politique, droits de l'homme et sécurité – peuvent comparer leurs notes et échanger l'information et les évaluations des développements survenus au Burundi tandis que nous nous efforçons, avec le Gouvernement burundais, de progresser dans les trois domaines. Je me ferai un plaisir de tenir le Conseil informé de l'issue du séminaire socioéconomique prévu et de l'engagement plus avant de la formation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, notre collègue l'Ambassadeur Jürg Lauber, de leurs exposés respectifs.

L'Uruguay se déclare de nouveau préoccupé par la situation au Burundi, qui ne s'est toujours pas remis de la crise électorale de 2015 et qui continue de faire face à de multiples défis, dont la poursuite de graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, le ralentissement économique et des déplacements massifs de population.

L'Uruguay a suivi avec intérêt la tenue du Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est le 20 mai dernier, lors duquel les pays de la région ont réaffirmé leur attachement à un règlement pacifique de la crise au Burundi. En outre, à cette occasion le facilitateur du dialogue interburundais, M. Benjamin Mkapa, a présenté une feuille de route avec une série de mesures visant à débloquer le processus politique et à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques en 2020.

L'Uruguay encourage donc les pays de la région à aider le Burundi de façon unie et coordonnée et demande aux parties burundaises de reprendre le dialogue de bonne foi pour mettre en œuvre la feuille de route proposée par le facilitateur Mkapa, sur la base du respect de l'Accord d'Arusha.

S'agissant de la détérioration de la situation des droits de l'homme et en matière de sécurité du pays, l'Uruguay se préoccupe qu'actuellement, pour diverses raisons, la coopération entre le Burundi et les Nations Unies traverse une période difficile, notamment à cause de la suspension de la coopération avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres difficultés rencontrées dans les rapports entre les autorités nationales et le Bureau de l'Envoyé spécial dans le pays.

Nous pensons qu'il est impératif de restaurer la confiance mutuelle entre le Gouvernement burundais et le système des Nations Unies, ce qui permettra d'unir les efforts aux fins du développement et de la stabilisation du pays, ainsi que du bien-être de sa population. À cet égard, nous plaidons en faveur d'un engagement renouvelé entre les Nations Unies et le Burundi, qui peut s'illustrer par la prise de mesures concrètes, comme la conclusion d'un accord sur la reprise des activités du HCDH dans le pays.

De la même manière, alors qu'une année s'est presque écoulée depuis l'adoption de la résolution 2303 (2016), nous engageons instamment le

Gouvernement burundais à autoriser le déploiement d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires de l'Union africaine, ainsi que de la composante 'police' des Nations Unies, comme le prévoit cette résolution.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'appui de l'Uruguay à la récente nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions. Nous attendons avec intérêt les résultats de sa visite prévue au Burundi à la fin du mois. Nous rendons aussi hommage au Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber, de ses efforts inlassables visant à consolider la paix au Burundi.

Nous attendons aussi avec intérêt les résultats du séminaire socioéconomique prévu le mois prochain, qui sera selon nous une occasion très importante pour le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux de discuter des multiples modalités de coopération.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je souhaite avant tout vous féliciter, vous personnellement, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Bolivie, pour l'accession méritée à la présidence du Conseil. Vous pouvez compter tout naturellement sur le soutien et l'entière coopération du Burundi tout au long de votre présidence.

Je saisis cette occasion pour faire part au Conseil des faits nouveaux survenus dans mon pays sur les plans politique, sécuritaire et des droits de l'homme, et des efforts du Gouvernement burundais vers la normalisation de ses relations avec ses partenaires ainsi qu'avec les Nations Unies.

En ce qui concerne la situation politique, qu'il me soit permis de rappeler qu'au lendemain du 26 avril 2015, le Gouvernement burundais s'est lancé dans un processus de dialogue interburundais, avec la facilitation tant de la Commission nationale de dialogue interburundais (CNDI) que de la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA).

Sur le plan intérieur, le dialogue inter-burundais a connu des avancées significatives. La Commission nationale de dialogue inter-burundais a présenté son rapport final le 12 mai 2017 à qui de droit. Depuis sa mise en place, elle a passé environ 600 heures dans des séances d'écoute et d'échange avec 26 000 citoyens dans les 18 provinces et les 119 communes du pays. La CNDI a également rencontré des groupes organisés comme les femmes, les jeunes, les syndicats, les partis politiques agréés, les confessions religieuses, les journalistes, les étudiants, les opérateurs économiques, les policiers, la société civile dans son ensemble, et que sais-je encore. En outre, la Commission a eu des entretiens avec la représentation de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, puis avec le corps diplomatique et consulaire ainsi qu'avec les organisations internationales présentes au Burundi, sans oublier bien évidemment la Commission africaine des droits l'homme et des peuples, ainsi que la diaspora burundaise dans les pays scandinaves comme la Norvège, le Danemark et la Suède.

Au niveau régional, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est à pied d'œuvre pour aider les Burundais à trouver une solution durable aux conséquences politiques de la crise de 2015. Les consultations sont sur la bonne voie malgré quelques défis qui restent à relever. Le Gouvernement burundais reste très engagé dans ce processus de dialogue politique. Ces derniers temps, des consultations au plus haut niveau se sont intensifiées entre le Burundi et la médiation et se poursuivront pour aller de l'avant.

Toujours sur le plan régional, sur l'initiative du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, les représentants permanents de la région, ici à New York, avec celui de l'Afrique du Sud, qui a été identifié pour le compte de son pays dans le processus de paix inter-burundais, se sont rencontrés autour d'un déjeuner de travail le 31 mai. Au terme de cette rencontre, un consensus s'est dégagé sur les éléments suivants.

Premièrement, le peuple concerné et la région doivent maintenir leur rôle de chef de file dans la gestion de la situation au Burundi. L'apport de la communauté internationale se limiterait à l'accompagnement. Deuxièmement, le volet social et économique doit toujours bénéficier de l'attention des partenaires au développement du Burundi. Tout comme au dernier sommet de la CAE, les représentants permanents ont appelé à la levée des sanctions économiques qui pèsent sur le Burundi et qui touchent les populations vulnérables. Ma délégation espère que cet appel vibrant de la région sera entendu. Troisièmement, un autre élément de consensus est que les deux processus de dialogue -interne et externe – se complètent mutuellement. Ils

ne sont pas là pour rivaliser et doivent bénéficier de l'attention de nos partenaires au même titre, parce qu'ils constituent le repère même de ce que sera la feuille de route en vue des élections apaisées en 2020.

La culture de dialogue au Burundi va au-delà des deux processus susmentionnés. Ces derniers mois en effet, l'Ombudsman du Burundi a multiplié les rencontres entre toutes les parties prenantes au processus de dialogue, au processus de paix sous forme de retraites et de ce qu'on appelle chez nous « cafés politiques ». La prochaine retraite est prévue dés demain du 21 au 23 juin cette semaine. Cette dynamique intérieure est soutenue au plus au niveau par le chef de l'État et mérite d'être soutenue par nos partenaires également.

Pour ce qui est de la sécurité, le constat partagé est que la situation sécuritaire au Burundi est très bonne sur toute l'étendue du territoire, sauf quelques cas isolés. Le fait de lancer une grenade une fois tous les six mois ne constitue pas une situation préoccupante en matière de sécurité parce que nous observons cela aussi ailleurs. Tout le pays est calme, les citoyens et les étrangers résidant au Burundi vaquent à leurs activités en toute quiétude. Il n'y a plus de crise politique au vrai sens du terme au Burundi, car qui dit crise politique dit l'absence ou la paralysie des institutions ou alors l'insécurité généralisée dans le pays. Le Burundi d'aujourd'hui n'a rien de tout cela. Les institutions démocratiquement élues de la base au sommet fonctionnent normalement et la sécurité est une réalité dans le pays. Aujourd'hui, nous gérons plutôt les conséquences politiques et économiques de la crise de 2015 à travers le dialogue, pour ce qui est des conséquences politiques, et à travers la mobilisation des ressources domestiques ainsi que la reconquête de la confiance perdue avec les partenaires pour gérer les conséquences économiques de la crise. C'est de cela qu'il s'agit.

Ce retour à la normalité sur le plan sécuritaire a été confirmé par plusieurs organisations régionales et sous régionales comme la CAE, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'African Bar Association ainsi que l'Union africaine. Suite à la paix retrouvée, plusieurs réunions régionales, notamment celle de la Force en attente de l'Afrique de l'Est en février 2017, celle des Ministres de la santé de la CAE en mars 2017, la huitième Conférence de la CAE sur le pétrole et le gaz du 7 au 9 juin 2017, se sont tenues avec succès et dans le calme à Bujumbura. Cela témoigne de la confiance de la région aux autorités du Burundi. Nous nous préparons aussi à accueillir le cinquième Forum annuel du Secrétaire général de la CAE pour le secteur privé, la société civile et autre du 22 au 23 juin 2017, ainsi que le Sommet du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en octobre 2017.

Dans le domaine des droits de l'homme – je pense que c'est l'aspect le plus sensible pour tous- le Burundi continue de faire des efforts, tout comme les autres nations du monde, pour promouvoir et assurer la protection des droits de l'homme. C'est un combat permanent pour tous et pour le Gouvernement burundais qui s'est engagé à mener ce combat en faveur de la protection des droits de l'homme afin de relever les défis qui subsistent encore dans ce domaine. Pour y parvenir, il faudrait éviter autant que faire se peut le recours facile au curseur accusateur pour adopter plutôt une approche allant dans le sens de la coopération. Nous devons rompre définitivement avec la politisation, la sélectivité, la partialité et la subjectivité dans le processus de protection des droits de l'homme. Seuls la coopération internationale et le partenariat mutuellement bénéfique et respectueux des piliers de l'existence de tout État que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique, pourraient bien contribuer à la véritable protection des droits humains au Burundi et ailleurs. À ce sujet, qu'il me soit permis de citer en substance une autorité d'un État membre du Conseil, qui a déclaré ceci il y a quelques jours : « si certaines lois nationales relatives à la protection des droits de l'homme deviennent des obstacles majeurs à la sécurité de nos citoyens, nous les changerons pour les adapter à la situation du moment ». Cette déclaration peut être aussi valable pour les autres nations et les autres pays qui font face au terrorisme et à une criminalité aiguë.

Ce n'est plus un secret de polichinelle : tout ce qui se passe au Burundi depuis 2015 est une mise en exécution d'un plan de déstabilisation des institutions burundaises, minutieusement conçu par des éléments exogènes identifiables. Les documents jusque-là tenus confidentiels de l'Union européenne, contrats signés à l'appui, sur le financement et l'évacuation des acteurs clefs de l'insurrection de 2015 qui a débouché sur le coup d'État manqué du 13 mai 2015 – documents qui ont fuité récemment – en sont une illustration parmi beaucoup d'autres. Les membres du Conseil qui n'ont pas d'intentions cachées en ce qui concerne le Burundi – et ils sont nombreux – ont le droit de connaître cette réalité. À cela s'ajoute une guerre humanitaire qui se planifie derrière le dos des Burundais, comme si les échecs successifs récents de ce genre d'ingérence déguisée en humanitaire en Afrique et ailleurs n'ont pas suffisamment

servi de leçons pour rompre définitivement avec cette attitude belliqueuse.

Depuis 2014 en effet, toutes les stratégies ont été utilisées pour opérer un changement de régime au Burundi. Le plan de déstabilisation du Burundi a été exécuté en plusieurs étapes doublées chaque fois d'un plan B en cas d'échec. Tout a commencé par la création d'une certaine confusion dans l'interprétation de la Constitution, faisant ainsi fi de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du Burundi et celui de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, qui ont validé sur le plan légal la candidature de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi. La deuxième phase était de poursuivre l'expérimentation de changement de régime en Afrique noire par la rue, qui venait de réussir, comme le Conseil le sait, au Burkina Faso et dans certains pays du Maghreb. Grâce à l'unité et au patriotisme des Burundais, l'insurrection de rue a échoué.

Après cet échec, la machine déstabilisatrice est passée au plan B, cette fois-ci en planifiant et en finançant le coup d'État du 13 mai 2015. Tout comme le premier plan, le coup d'État échoua lamentablement grâce au patriotisme de l'écrasante majorité des forces de l'ordre. Le troisième plan fut la création, sur impulsion des acteurs endogènes et exogènes, des escadrons de la mort avec comme mission d'opérer des assassinats ciblés dans les deux camps pour diviser les Burundais afin qu'ils se rentrent dedans. Après plusieurs mois de mise en œuvre de ce plan macabre, la machine de changement de régime s'est heurtée encore une fois à l'unité des Burundais et décida de passer au quatrième plan, qui est toujours en cours aujourd'hui. Il s'agit de la campagne de diabolisation et de médisance contre le Burundi et ses leaders élus en passant cette fois-ci par la politisation massive de la situation des droits de l'homme au Burundi.

Des résolutions et des rapports biaisés et politiquement motivés sur la situation des droits de l'homme au Burundi sont régulièrement adoptés à Genève sur impulsion des mêmes acteurs exogènes et dans la foulée, des commissions d'enquêtes ont été créées et commencent à produire des rapports à distance sans jamais mettre le pied au Burundi. Pour nous en effet, un rapport d'enquête sur la situation des droits de l'homme produit sans être sur le terrain, sur la seule base des témoignages des réfugiés et des informations collectées sur les réseaux sociaux, ressemble tout simplement à une mise en scène théâtrale visant effectivement le changement de régime tant souhaité par le même axe bien connu. Sinon, ayant été moi-même réfugié dans le passé, je ne connais pas un seul réfugié dans le monde qui parle du bien de son pays d'origine sur le plan politique. Ceci est encore vrai lorsque les réfugiés interrogés sont ceux-là même qui ont fait des incursions au Burundi après avoir subi des entraînements militaires dans un pays voisin et que le rapport d'experts de l'ONU sur la République démocratique du Congo a pointé du doigt. Le Conseil est bien au courant de cela. Alors, prétendre produire un rapport sur la situation des droits de l'homme dans un pays sur la base des seuls témoignages des réfugiés est tout simplement un fait réducteur susceptible de diluer la crédibilité de l'organisation mandataire.

Je dois avouer que les rapports biaisés et politiquement motivés qui sortent en cascade depuis 2015 dans l'intention de nuire attisent le feu et contribuent à la déstabilisation du pays plutôt qu'à l'apaisement. Il est grand temps que le harcèlement politico-diplomatique dont le Burundi est victime depuis 2015 cesse et cède la place à la coopération car aujourd'hui, la crise dont certains acteurs extérieurs continuent de parler est plus artificielle que réelle. À ces forces exogènes qui continuent de harceler directement ou par procuration le peuple burundais, je leur dis tout simplement et humblement ceci : la souveraineté, l'unité et la dignité du Burundi n'ont pas de prix. Le Burundi ne cédera jamais aux pressions injustes de ceux qui veulent lui arracher ces trois valeurs qui sont le fondement même de notre nation. Le Burundi est un petit pays certes, mais il est aussi une grande nation très jalouse de sa souveraineté et de sa dignité.

Au chapitre de la coopération avec les Nations Unies, le Gouvernement œuvre pour la reprise des relations apaisées avec ses partenaires au développement, y compris les Nations Unies. C'est dans cette optique que le Burundi a rapidement donné son accord à la nomination M. Michel Kafando comme Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous venons aussi de confirmer sa première visite au Burundi afin de lui permettre d'entrer en contact direct avec les autorités nationales. Le Gouvernement du Burundi se tient prêt à coopérer pleinement avec lui dans le strict respect des principes et valeurs consacrés par la Charte de l'ONU. Le Burundi vient également – toujours dans le souci de la reconquête de la confiance perdue avec certains partenaires – de donner son agrément, très rapidement, à la nomination du nouveau Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement et Coordinateur résident des organismes des Nations Unies

pour contribuer aux efforts de développement durable du Burundi.

Le processus de négociation d'un nouvel accord de siège, mutuellement consensuel et permettant la reprise de la coopération entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme suit son cours normal et devrait se finaliser très prochainement avec la volonté des deux parties. Le maintien de ce Bureau au Burundi – une question qui tient à cœur certains partenaires – est déjà un acquis et ne devrait pas continuer à constituer une préoccupation majeure. Il reste uniquement à s'entendre sur l'accord de siège pour le finaliser.

Toujours sur le plan de la contribution aux activités des Nations Unies, le Burundi continue à participer activement, aux côtés des autres nations, aux opérations de maintien de la paix, avec environ 6 500 hommes sur le terrain, principalement en Somalie et en République centrafricaine. Notre participation au maintien de la paix dans le monde est un retour d'ascenseur à la communauté internationale et aux Nations Unies, qui nous ont toujours soutenus durant les moments difficiles de notre histoire. En toute logique, le Burundi attend aussi de ses partenaires des gestes réciproques allant dans le sens de l'apaisement.

Pour terminer, je tiens à faire part, très rapidement, de trois défis auxquels le Burundi fait face en ce moment précis.

Premièrement, il est clair que le plus grand défi du Burundi est d'ordre économique. La pauvreté est toujours le lit de l'instabilité politique,car les manipulations politiciennes vont à l'endroit des jeunes, frustrés par le manque d'assurance d'un lendemain meilleur. En cette période où le Burundi s'efforce, tout comme les autres nations, de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les discussions politiques ne devraient pas supplanter le volet économique et social. Tout doit se faire parallèlement, conformément aux trois piliers de l'action de l'ONU, qui sont nos repères. Je salue à cet effet la nouvelle approche de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix qui, depuis novembre 2016, tend au moins à accorder de l'importance au relèvement socioéconomique.

Le deuxième défi, c'est le retour des réfugiés. Le Gouvernement burundais a entrepris une vaste campagne de sensibilisation à l'intention des réfugiés, pour encourager un retour volontaire. L'administration locale a également le devoir de veiller aux terres et aux biens de ceux qui ont fui le pays pour éviter des conflits à leur retour. Suite à ces efforts et à la paix retrouvée, 156 000 réfugiés – je dis bien 156 000 réfugiés, même si aucune organisation non gouvernementale, ni aucun élément extérieur n'en parle –, y compris certains leaders de partis politiques, sont rentrés récemment au bercail. Le Chef de l'État vient de demander à l'Ombudsman du Burundi de poursuivre les efforts de sensibilisation des réfugiés et des acteurs politiques non violents pour qu'ils rentrent au pays se préparer aux échéances électorales de 2020.

Vous êtes sans ignorer, Monsieur le Président, que le rapatriement des réfugiés est un gage de stabilité sous-régionale, maintenant qu'il est avéré que, parmi ceux qui ont fui le pays, que ce soit pour des raisons économiques ou suite aux rumeurs de guerre imminente, certains ont été recrutés, formés, encadrés puis enrôlés dans des mouvements de rébellion mort-nés contre le Burundi, en violation flagrante de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et d'autres lois internationales, ainsi que de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013.

Le troisième et dernier défi, c'est la réconciliation nationale. L'impératif de réussir le processus de réconciliation nationale à travers la Commission vérité et réconciliation est extrêmement important pour nous, les Burundais. Les Burundais doivent connaître leur histoire avant de tourner définitivement la page de leur passé douloureux. À cet égard, nous voudrions plaider encore une fois pour le maintien du soutien à la Commission vérité et réconciliation, qui a un grand rôle à jouer dans la recherche de la vérité, la réparation des cœurs brisés et la réécriture authentique de notre histoire, qui a toujours été délibérément falsifiée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 55.